



# communiqué de presse **press** release

N° 42-09

## **Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 3 juin 2009**

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003. Ce descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions.

### **I - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISÉ LE PROGRAMME – CADRE JURIDIQUE**

Le présent programme de rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 3 juin 2009 au terme de la sixième résolution adoptée à titre ordinaire et mis en œuvre par le Directoire réuni le 27 juillet 2009.

### **II - NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR L'ÉMETTEUR**

Au 27 juillet 2009, le capital de la Société était composé de 18 755 901 actions et la Société détenait 52 323 de ses propres actions, soit 0,28% du capital.

Les titres Saft Groupe SA sont inscrits sur l'EUROLIST de NYSE EURONEXT Paris (Compartiment B) code ISIN : FR 0010208165.

### **III - OBJECTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT**

L'objectif unique de ce programme, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009, consiste dans l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **IV - PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL DE TITRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACQUIS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

La part maximale du capital, dont le rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, est de 0,73% du nombre d'actions, le cas échéant, ajusté afin de prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à ladite Assemblée Générale, soit à titre indicatif au 27 juillet 2009 : 136 918 actions.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul des 0,73% du capital correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale.

#### **V - PRIX MAXIMUM D'ACHAT ET MONTANT MAXIMAL DES FONDS AFFECTÉS AU RACHAT**

Le prix maximum d'achat des actions a été fixé par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009 à 35 Euros par action.

Sur la base d'un nombre maximum de titres pouvant être détenus représentant 0,73% des actions composant le capital social de la Société, soit à titre indicatif au 27 juillet 2009 un nombre maximum de 136 918 actions, l'investissement maximum théorique consacré au rachat, s'élève sur la base du prix maximum d'achat autorisé de 35 Euros par action, à 4 792 130 Euros.

#### **VI - DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT**

L'autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009, soit jusqu'au 2 décembre 2010.

Le présent programme entrera en vigueur le 28 juillet 2009 et succèdera au précédent programme mis en œuvre en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007, l'exécution de ce précédent programme étant suspendue depuis le 6 décembre 2008.

Pendant toute la réalisation du nouveau programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations ci-dessus sera portée à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF.

#### **VII- BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT**

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007. Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois, non renouvelée lors de l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2008, a pris fin le 6 décembre 2008.

L'objectif du précédent programme de rachat d'actions était de permettre l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft était la société Exane BNP Paribas (16 avenue Matignon – 75008 Paris) qui disposait pour ce faire de 1 700 000 Euros de moyens financiers.

L'exécution de ce contrat de liquidité entre la Société et Exane BNP Paribas est suspendue pour une durée indéterminée depuis le 6 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants:

- achat: 167 483 titres au cours moyen d'achat de 25,37 Euros par action,
- vente: 146 706 titres au cours moyen de vente de 26,19 Euros par action.

Le nombre total de titres traités en 2008 dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 314 189 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 52 323 de ses propres actions (représentant 0,28% du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élevait à cette date à 1 175 753 Euros. Leur valeur de marché au 31 décembre 2008 était de 1 009 834 Euros.

#### **A propos de Saft**

Saft (Euronext : Saft) est le spécialiste mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie. Les batteries Saft sont utilisées dans les applications de haute performance, notamment dans les infrastructures et processus industriels, le transport, l'espace et la défense. Saft est le premier fabricant mondial de batteries au nickel-cadmium à usage industriel et de piles au lithium primaire pour des applications variées. Le groupe est également le premier producteur européen de batteries de technologies spécialisées pour la défense et l'espace. Avec un effectif global d'environ 4000 salariés, Saft est présent dans 18 pays. Ses 15 sites de production et son réseau commercial lui permettent de servir ses clients dans le monde entier. Saft figure au sein de l'indice SBF 120 de la Bourse de Paris.

Pour toute information complémentaire, consultez le site [www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)

#### **Contacts presse et relations investisseurs :**

##### **Saft**

Jill Ledger, Directrice de la Communication institutionnelle et des relations investisseurs

Tél.: +33 1 49 93 17 77, [jill.ledger@saftbatteries.com](mailto:jill.ledger@saftbatteries.com)

##### **Financial Dynamics**

Stéphanie Bia, Tél.: +33 1 47 03 68 16, [stephanie.bia@fd.com](mailto:stephanie.bia@fd.com)

Yannick Duvergé, Tél.: +33 1 47 03 68 10, [yannick.duverge@fd.com](mailto:yannick.duverge@fd.com)

Clément Bénétreau, Tél.: +33 1 47 03 68 12, [clement.benetreau@fd.com](mailto:clement.benetreau@fd.com)